



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BRIANÇONNAIS

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200709-2020_MP_38-DE
Reçu le 10/07/2020
Publié le 10/07/2020

DECISION DU PRESIDENT

N° 2020 MP 038

Objet : avenant n°1 aux marchés de travaux création ascenseur dans bâtiment existant de la MJC pour les lots 2 et 6

LE PRESIDENT,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;
VU le Code de la commande publique et, notamment ses articles R. 2194-2 et R.2194-3 autorisant les modifications de marchés en cours d'exécution pour travaux supplémentaires devenus nécessaires lorsque le montant de la modification ne dépasse pas 50 % du montant du marché initial ;
VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions, lorsque les crédits sont prévus au budget, concernant les marchés de travaux d'un montant de moins de 250 000 € HT ;
CONSIDERANT le marché de travaux notifié le 24 septembre 2019 à la Société OLIVE pour le lot n°2 intitulé « démolition, gros œuvre » et la Société CIMELEC pour le lot 6 intitulé courants forts et faibles ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer l'avenant n°1 au lot 2 du marché relatif aux travaux de création d'un ascenseur dans le bâtiment existant de la MJC, attribué la Société OLIVE, dont le siège est sis Le Parcher à Vallouise (05290). Le montant de cet avenant n°1 est fixé à 11 458,840 € H.T soit 13 750,61 € TTC, ce qui correspond à une évolution de + 10,16 % du montant du marché. Le montant du marché après avenant sera de 123 938,34 € HT soit 148 726,61 € TTC.

ARTICLE 2 :

De signer l'avenant n°1 au lot 6 du marché relatif aux travaux de création d'un ascenseur dans le bâtiment existant de la MJC, attribué la Société CIMELEC, dont le siège est sis 28 rue Bermond Gonnat à Briançon (05100). Le montant de cet avenant n°1 est fixé à 520,00 € H.T soit 624,00 € TTC, ce qui correspond à une évolution de + 4,04 % du montant du marché. Le montant du marché après avenant sera de 13 379,36 € HT soit 16 055,23 € TTC.

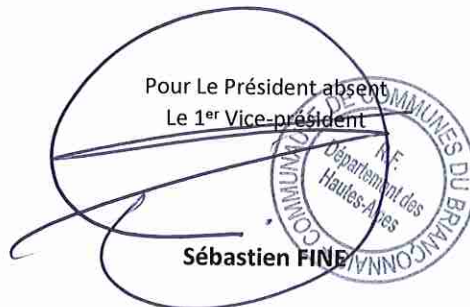

ARTICLE 3 :

d'imputer ces dépenses au Budget Général 2020 de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **09 JUIL. 2020**

Pour Le Président absent
Le 1^{er} Vice-président

Sébastien FINE


Décision transmis en Préfecture le :

09 JUIL. 2020

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication



MARCHE DE TRAVAUX
AMENAGEMENT ASCENSEUR DANS BATIMENT EXISTANT DE LA MJC
LOT 2 : DEMOLITION – GROS OEUVRE

AVENANT N°1

Article R.2194-1 du Code de la Commande Publique

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

ET :

L'entreprise OLIVE TRAVAUX sise Le Parcher – 05290 VALLOUISE

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A - Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : Travaux création ascenseur dans bâtiment existant MJC – Lot 2 (démolition, gros œuvre)

Notifié le : 24 septembre 2019

B - Objet de l'avenant : travaux supplément

Initialement, il était prévu de faire aboutir l'ascenseur dans une circulation et de réduire en conséquence une salle de cours pour rétablir cette circulation. Or des conduits de ventilation ont été découverts lors du démontage des cloisons. Ces conduits ne pouvant être déplacés, il a fallu revoir le plan prévu initialement et créer trois pièces au lieu d'une seule.

Ces contraintes techniques ont rendu nécessaires des travaux supplémentaires (cloisonnement supplémentaire et menuiseries supplémentaires).

C – Incidence financière de l'avenant

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	: 112 480,00 € HT soit 134 976,00 € TTC
Montant avenant n°1	: 11 458,84 € HT soit 13 750,61 € TTC
Montant total du marché après avenant	: 123 938,84 € HT soit 148 726,61 € TTC

Evolution en pourcentage du montant du marché : + 10,19 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

AR Prefecture

005-240500439-20200709-2020_MP_38-DE
Reçu le 10/07/2020
Publié le 10/07/2020

C - Avenants précédents

Néant

D - Signatures

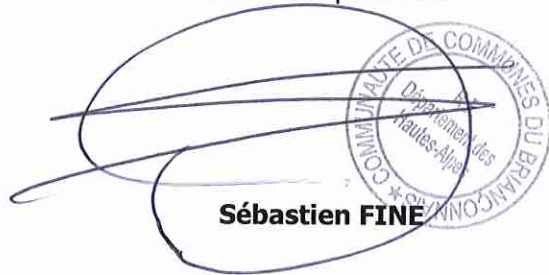
A, Briançon le, **09 JUIL. 2020**

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

SARL OLIVE

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Pour le Président absent
Le 1^{er} Vice-président


Sébastien FINE

COMMUNTAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
Département des Hautes-Alpes



MARCHE DE TRAVAUX
AMENAGEMENT ASCENSEUR DANS BATIMENT EXISTANT DE LA MJC
LOT 6 : COURANTS FORTS ET FAIBLES

AVENANT N°1

Article R.2194-1 du Code de la Commande Publique

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

ET :

L'entreprise CIMELEC sise 28 rue Bermond Gonnet – 05100 BRIANCON

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A - Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : Travaux création ascenseur dans bâtiment existant MJC – Lot 6 (courants forts et faibles)

Notifié le : 24 septembre 2019

B - Objet de l'avenant : travaux supplément

Initialement, il était prévu de faire aboutir l'ascenseur dans une circulation et de réduire en conséquence une salle de cours pour rétablir cette circulation. Or des conduits de ventilation ont été découverts lors du démontage des cloisons. Ces conduits ne pouvant être déplacés, il a fallu revoir le plan prévu initialement et créer trois pièces au lieu d'une seule.

Ces contraintes techniques ont rendu nécessaires des travaux supplémentaires (modification réseau électrique).

C – Incidence financière de l'avenant

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	: 12 859,36 € HT soit 15 431,23 € TTC
Montant avenant n°1	: 520,00 € HT soit 624,00 € TTC
Montant total du marché après avenant	: 13 379,36 € HT soit 16 055,23 € TTC

Evolution en pourcentage du montant du marché : + 4,04 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

AR Prefecture

005-240500439-20200709-2020_MP_38-DE
Reçu le 10/07/2020
Publié le 10/07/2020

C - Avenants précédents

Néant

D - Signatures

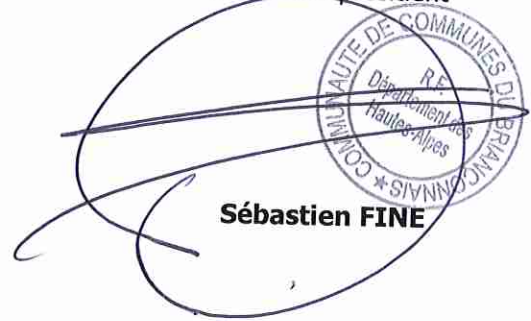
A, Briançon le, **09 JUIL. 2020**

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

SARL CIMELEC

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Pour le Président absent
Le 1^{er} Vice-président


Sébastien FINE

Stamp: MAIRIE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
Département des Hautes-Alpes